



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 mars 2020

COVID-19

La Poste soutient les commerçants et les artisans en leur mettant à disposition gratuitement la plateforme « Ma Ville Mon Shopping »

Soucieuse d'apporter des solutions à tous les commerces et en priorité ceux de première nécessité, La Poste participe, pendant la période de confinement décidée par le gouvernement français, aux dispositifs mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances en leur mettant à disposition « Ma Ville Mon Shopping ». Cette plateforme de vente en ligne inclut des services logistiques permettant aux commerçants et artisans de continuer leur activité à distance tout en limitant les déplacements de la population.

Créée en 2017 et filiale du Groupe La Poste, Ma Ville Mon Shopping est une plateforme de vente en ligne initialement conçue dans le but de favoriser le commerce local. Afin d'aider les commerçants et artisans tout en limitant au maximum les déplacements dans cette période de confinement, la plateforme Ma Ville Mon Shopping évolue pour proposer en accès à la population les commerces proches de chez eux.

Pendant toute la période de confinement, les collectivités n'ont pas à s'acquitter de l'abonnement à la plateforme pour que leurs commerçants puissent s'inscrire et la commission sur les ventes des commerçants sera supprimée et ramenée à 0.

Depuis le mardi 24 mars, tous les commerçants et artisans de France (Métropole et DOM) peuvent se rendre sur www.mavillemonshopping.fr afin d'inscrire gratuitement et simplement leur boutique et ainsi mettre en ligne les produits¹ qu'ils souhaitent vendre.

A partir de jeudi 26 mars, les particuliers peuvent acheter en ligne dans les commerces de proximité inscrits sur la plateforme Ma Ville Mon Shopping.

Pour les commerçants et particuliers les moins digitalisés, Le Groupe La Poste a également mis en place un dispositif pour pouvoir créer sa boutique en ligne par téléphone via un numéro vert dédié : 0800 80 01 81

Comment cela fonctionne ?

¹ Les produits autorisés sur la plateforme Ma Ville Mon Shopping sont les produits licites et non réglementés., hors surgelés



Pour le commerçant

L'inscription sur la plateforme :

1. Le commerçant ouvre gratuitement un profil en renseignant ses informations sur le site www.mavillemonshopping.fr: sa boutique en ligne est créée instantanément.
2. Il référence ses produits directement dans son espace en ligne sécurisé et dédié: il renseigne le nom du produit, la catégorie des produits, le prix TTC, ajoute une photo s'il le souhaite, et valide.
3. Les produits sont alors mis en ligne et disponibles à la vente, avec des solutions de livraison adaptées aux possibilités locales.

La livraison des clients :

A chaque commande passée sur la plateforme, le commerçant est notifié par e-mail et sms. Selon le mode de retrait choisi par le client, le commerçant reçoit les informations suivantes :

- Click & collect / Vente à emporter : si les règles de confinement l'autorise, le commerçant communique un horaire de retrait et prépare la commande de son client, qui viendra le retirer en boutique dans le créneau alloué.
- Livraison à domicile (selon les zones géographiques) : le commerçant est notifié par la plateforme de l'heure à laquelle il doit déposer la commande à l'établissement postal ou du passage en boutique du livreur Stuart, si ce service est disponible dans sa ville. Il doit emballer la commande comme il le ferait pour un client. Le facteur ou coursier livrera ensuite le client à l'adresse communiquée par ce dernier. Ma Ville Mon Shopping notifie le client du jour de livraison.
- Livraison par le commerçant : le commerçant s'accorde sur un créneau de livraison avec son client, prépare la commande, et assure lui-même la livraison au domicile du client. La Poste tient à rappeler aux commerçants et aux clients qu'il convient d'appliquer les gestes barrières.

Pour le client

1. Il renseigne son adresse de livraison sur le site www.mavillemonshopping.fr
2. Il accède ainsi au catalogue de boutiques disponibles autour de son domicile.
3. Il sélectionne sa boutique, choisit ses produits, les ajoute au panier.
4. Il choisit son mode de retrait : click & collect (retrait en boutique) ou livraison à domicile.
5. Il procède au paiement en ligne avec sa carte bancaire (paiement 100% sécurisé)
6. Une fois la commande approuvée par le commerçant, le client est notifié par email du créneau auquel il peut aller retirer son produit en boutique (click & collect) ou du jour où il sera livré à domicile.

¹ Les produits autorisés sur la plateforme Ma Ville Mon Shopping sont les produits licites et non réglementés., hors surgelés



A PROPOS :

Le Groupe La Poste

La Poste est une société anonyme à capitaux publics, filiale de la Caisse des dépôts et de l'Etat. Le groupe La Poste est organisé en cinq branches : Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, Réseau La Poste, GeoPost, Numérique. Le Groupe est présent dans 47 pays sur 4 continents. Chaque jour, les 17 000 points de contact de La Poste, 1er réseau commercial de proximité de France, accueillent 1,3 million de clients. La Poste, neutre en carbone depuis 2012, distribue 21,6 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. En 2019, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 26 milliards d'euros, dont 30% à l'international, et emploie plus de 249 000 collaborateurs. La Poste s'est donné pour objectif d'accélérer sa transformation en continuant à se diversifier. Avec pour ambition de devenir la première entreprise de services de proximité humaine, pour tous, partout et tous les jours, La Poste s'engage à simplifier la vie.

Contacts presse

Mélanie Jeambeau – melanie.jeambeau@laposte.fr - 07 86 74 61 61

Perrine Landry – perrine.landry@laposte.fr - 06 84 36 27 76

¹ Les produits autorisés sur la plateforme Ma Ville Mon Shopping sont les produits licites et non réglementés., hors surgelés